

**Groupe d'expertise collective d'urgence  
Groupe d'expertise collective en urgence de l'Anses - GECU Influenza aviaire (IAHP)  
Mise à l'abri**

**Procès-verbal de la réunion  
du 28 novembre 2022**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

**Étaient présents le 28 novembre 2022 – Matin**

- Membres du groupe d'expertise collective d'urgence

Madame Sophie LE BOUQUIN-LENEVEU (présidente de séance)

Monsieur Jean-Pierre GANIERE, Madame Béatrice GRASLAND, Monsieur Jean HARS, Monsieur Hervé JUIN, Madame Rozenn SOUILLARD, Madame Anne VAN DE WIELE

- Coordination scientifique de l'Anses

**Présidence**

Madame Sophie LE BOUQUIN-LENEVEU assure la présidence de la séance.

**1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

Avis relatif aux conditions de mise à l'abri des volailles élevées en plein air en vue de la prévention de l'introduction de virus influenza aviaries hautement pathogènes par des oiseaux sauvages - Avis - 2022-SA-0157

## **2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS**

La présidente, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

## **3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES**

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 7 experts sur 7 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les modalités organisationnelles, l'argumentaire et les conclusions de l'expertise réalisée en urgence sont détaillées au niveau de l'avis de l'Anses, publié sur son site internet.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative aux conditions de mise à l'abri des volailles élevées en plein air en vue de la prévention de l'introduction de virus influenza aviaires hautement pathogènes par des oiseaux sauvages.

Le groupe d'expertise collective en urgence adopte les conclusions de l'expertise et donne mandat à l'Anses pour les finaliser en déclinant les demandes d'évolutions formulées par les experts lors de la dernière réunion du collectif.

Madame Sophie LE BOUQUIN-LENEVEU